



FORMATION : DOCUMENT UNIQUE DE PREVENTION DES RISQUES



15€ pour les bénévoles / 350€ pour les salariés

Date de formation: 06/05/2026

Horaires: 9h30 - 16h30

Durée: 6h00

Lieu:

Espace Associatif : Maison Pierre Waldeck-Rousseau, 1 allée Mgr Jean-René Ca

Intervenant: Nolwenn Bellec - Formatrice en santé-sécurité au travail, sécurité in

Nombre de places disponibles: 14

Bénéficiaire: Salarié d'association, Bénévole, dirigeant, Adhérent, Porteur de pro

Condition de participation: L'association doit être adhérente

Inscriptions ouvertes jusqu'au: 2026-05-02

Contact: Guillaume Hardy

Description de la formation :

Le 6 mai 2026 _

Votre association emploie des salariés ou accueille des bénévoles ? Le DUERP est obligatoire pour toutes les structures dès le premier salarié, mais il reste souvent méconnu. Sans ce document, vous vous exposez à des sanctions et surtout à des risques pour la santé et la sécurité de vos équipes.

Cette journée de formation vous guide pas à pas pour comprendre la réglementation, identifier les dangers et rédiger un DUERP efficace et conforme. Protégez vos collaborateurs et votre association : inscrivez-vous dès maintenant !

1 : Quelles obligations, vraiment ?

2 : Préparer la démarche

3 : Identifier les risques

4 : Évaluer les risques :

5 : Définir les mesures de prévention

6 : Rédiger le DUERP : sous quelle forme ?

Objectif de la formation :

Être en capacité de rédiger le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de son association.

Infos Complémentaires :

Être membre ou responsable d'une association (dirigeant, salarié, bénévole) impliqué dans la gestion ou la sécurité. Avoir au moins un salarié ou un projet d'embauche (le DUERP est obligatoire dès le premier salarié).

Connaissance de base du fonctionnement associatif (organisation, responsabilités).

Aucune compétence technique exigée : la formation est conçue pour des non-spécialistes.

Apporter des informations sur son activité (types de tâches, environnement de travail) pour travailler sur des cas concrets.

